



Ordonnance de télécom CRTC 2009-331

Ottawa, le 5 juin 2009

Le Conseil **approuve de manière définitive** les ententes suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
TBayTel/Bell Canada	Entente d'interconnexion et de partage de services dédiés	8340-T8-200605397	le 14 avril 2009
TBayTel/Bell Canada et Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	Entente d'interconnexion de l'interurbain	8340-T8-200906100	le 14 avril 2009
Yak Communications (Canada) Corp./ Bell Canada	Entente d'interconnexion pour la fourniture du service 9-1-1	8340-Y6-200907313	le 4 mai 2009
Yak Communications (Canada) Corp./ Bell Canada	Entente de service de relais téléphonique	8340-Y6-200907347	le 4 mai 2009
Yak Communications (Canada) Corp.	Entente relative au service de fichiers d'échange d'inscriptions ordinaires	8340-Y6-200907355	le 4 mai 2009

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>